2022/55

DEPARTEMENT DU LOT — ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 6/7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 juin 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux le SEPT Juillet, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ~~ORTALO-MAGNÉ Michel~~, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, ~~BACH Yves~~, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, ~~LÉVEILLÉ Juliette~~, RENARD Serge, ~~RIGAL Aurélie~~, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absents excusés : Mmes GOMEZ Hélène *(procuration à Serge RENARD)*, LÉVEILLÉ Juliette, RIGAL Aurélie. MM. ORTALO-MAGNÉ Michel *(procuration à Jean-Luc BOUCHARD)*, NOUVIALE Arnaud *(procuration à Benoît CONTE)*, BACH Yves *(procuration à Michel CAMBOU)*, SINGLANDE Anthony *(procuration à Isabelle ESCUDIER)*.

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Adhésion au dispositif MONALISA

Vu la présentation du dispositif MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agées) faite en séance.
Le dispositif a été officiellement lancé sous forme d'une association et a donné lieu à la signature d'une "charte MONALISA" le lundi 27 janvier 2014 à Metz.
Ce dispositif fédère des institutions publiques (conseils départementaux, CCAS, ...) et des acteurs de la société civile (associations, fondations, "équipes citoyennes", ...)
MONALISA est inscrite dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, promulguée en décembre 2015. Le premier volet de cette loi autour de l'anticipation de la perte d'autonomie s'attache à prévenir l'isolement des personnes âgées avec la dynamique MONALISA.

L'action MONALISA poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Déployer le bénévolat de type associatif
- Favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement des âgés un axe majeur de l'implication citoyenne
- Donner de la cohérence aux actions menées de façon distincte sur le terrain
- Permettre l'échange de bonnes pratiques
- Assurer un meilleur maillage territorial en matière de combat contre la solitude des âgés.

Être structure porteuse implique une adhésion à MONALISA dont le droit d'entrée est suspendu durant la période covid.
L'adhésion d'une structure à MONALISA lui permet d'accompagner une équipe citoyenne dans le respect de la charte.
Lorsqu'une équipe citoyenne est officiellement reconnue, la structure à laquelle elle est rattachée l'accompagne par exemple pour : coordonner ses actions, la soutenir par la mise à disposition de salles pour se réunir par exemple, et faire le relais avec l'animatrice départementale MONALISA.

Le Maire propose au conseil municipal l'adhésion au dispositif MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agées).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer au dispositif MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agées).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre
A Limogne, le 08 juillet 2022

Le Maire, Jean-Claude VIALETTE,

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le : 20.07.22
Publié ou notifié le : 20.07.22

AR Prefecture

046-214601734-20220707-0707_7-DE
Reçu le 20/07/2022
Publié le 20/07/2022

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.